

Saint Martin d'Hères, le 20 janvier 2016



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : Caroline BIARD

Tél : 04 56 82 58 19

Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble -Alpes
Séance du mardi 19 janvier 2016**

n°003 – D19.01.2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier à quatorze heures, le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble-Alpes était rassemblé en séance plénière, en salle Doyen Maillet du bâtiment Pierre-Mendès-France après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour : Désignation des représentants aux instances du GIP ADUDA.

Membres présents : Lise DUMASY, Marie-Laurence CARON FASAN, Hervé COURTOIS, Pierre THIBAUT, Jean-Philippe VUILLEZ, Lionel FILIPPI, Robert BONAMY, Mary CALLANAN, Kirsten MARTENS, Manuel MUNOZ, Françoise PAPA, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Marine HAURILLON, Camille DUGELAY, Tanguy MAQUINGHEN, Clément ROUQUIER, Gaspard TERRAY, Laora VACHAUD, Jocelyne GARNIER, France-Dominique LOUIE, Sylvie VIANNET.

Membres représentés : Sébastien BERNARD (procuration à Manuel MUNOZ), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Lionel FILIPPI), Anne-Marie GRANET ABISSET (procuration à Hervé COURTOIS), Nicolas DARAGON (procuration à Jean-Philippe VUILLIEZ), Sylvie MARTIN MERCIER (procuration à

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération affichée le 21/02/16

Délibération transmise au contrôle de légalité du Rectorat le 21/02/16

Pierre THIBAUT), Claus HABFAST (procuration à Kirsten MARTENS), Walhid RACHIDI (procuration à Orianna SOTO), Edith BOLF (procuration à Isabelle BORRAS).

Membres absents ou excusés : Christoph SORGER, Ahmed LBATH.

Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente

Vu la convention constitutive du GIP ADUDA prorogée pour une durée indéterminée par arrêté rectoral en date du 5 décembre 2013,

Vu la délibération de l'Assemblée générale du GIP ADUDA en date du 12 octobre 2015, approuvant l'avenant n°1 portant modification de la convention,

Considérant que le GIP ADUDA est constitué entre :

- Le Conseil Départemental de la Drôme,
- Le Conseil Départemental de l'Ardèche,
- L'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes,
- La Communauté Université Grenoble Alpes,
- L'Université Grenoble Alpes,
- Grenoble INP.

Considérant l'article 17 « assemblée générale » de la convention modifiée qui porte désormais à 12 le nombre d'administrateurs et qui dispose que chacun des 6 membres de l'agence désigne 2 titulaires et 2 suppléants,

Considérant l'article 18 « conseil d'orientation » de la convention modifiée qui dispose que le Conseil d'orientation est constitué d'un représentant de chaque membre du groupement, en sus de la Présidente de l'ADUDA.

Mme la Présidente propose donc aux membres du Conseil d'Administration de désigner :

- Deux titulaires et deux suppléants, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP ADUDA en qualité de représentants de l'UGA :
 - Mme la Présidente en qualité de titulaire et M. Jérôme GENSEL en qualité de suppléant,
 - M. Pascal LOUVET en qualité de titulaire et M. Konstantin PROTASSOV en qualité de suppléant.
- Un administrateur de l'UGA pour siéger au sein du Conseil d'Orientation du GIP ADUDA :
 - M. Roland PELURSON.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération affichée le 21/02/16

Délibération transmise au contrôle de légalité du Rectorat le 21/02/16

A la suite de cet exposé, la délibération est soumise au vote et le résultat est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	26
Membres représentés	8
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la désignation de :

- Deux titulaires et deux suppléants, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP ADUDA en qualité de représentants de l'UGA :
 - Mme la Présidente en qualité de titulaire et M. Jérôme GENSEL en qualité de suppléant,
 - M. Pascal LOUVET en qualité de titulaire et M. Konstantin PROTASSOV en qualité de suppléant.
- Un administrateur de l'UGA pour siéger au sein du Conseil d'Orientation du GIP ADUDA :
 - M. Roland PELURSON.

Fait à St Martin d'Hères, le 20 janvier 2016

Le Directeur Général des Services,
Joris BENELLE


Mme la Présidente
et par délégation
La Directrice Générale des Services *adjoinde*

Martine PEVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération affichée le 21/02/16

Délibération transmise au contrôle de légalité du Rectorat le 21/02/16

